

# REGLEMENT 2011

## LIGUE CORPORATIVE PAR ÉQUIPE

### 1) CALENDRIER

La ligue vaudoise Corporative se déroule sur une année civile : dès le mois de février à novembre avec une interruption au mois de juillet et août pour vacance.

La date du début de la ligue Corpo est le 14 mars 2011

Les matchs se dérouleront les trois derniers lundis de chaque mois. (AG du 13.12.2010)  
Si un jour férié tombe sur un de ces lundi le match est reporté le 1<sup>er</sup> lundi d'après

**\*\* Durant l'année des nouvelles équipes pourront venir s'intégrer au plan de jeux existant et seront classées selon un barème spéciale. ( AG 2007)**

### 2) ORGANISATION

Les matches se dérouleront au bowling de Lausanne/Vidy.

Les pistes seront à l'instruction durant 10 min.

Les matches débuteront à 19h50

Un match = 3 parties.

Chaque équipe entrera clairement les noms et prénoms de ses joueurs (euses).

Toutes les équipes devront respecter le plan de jeux.

La ligue se déroulera soit : en trois tours (aller retour aller) sans défense de position

Un match peut être renvoyé si l'une des deux équipes le demande et devra s'arranger avec l'équipe adverse pour trouver une date et l'heure de remplacement, et ceci avec l'accord du centre de bowling ainsi qu'un membre du Comité. (si possible dans la même semaine que le match renvoyé)

### 3) LE CLASSEMENT

Le classement est fait par l'addition des points. Est déclaré vainqueur l'équipe ayant cumulé le plus grand nombre de point à la fin de la ligue, en cas d'égalité, le total général des quilles abattues est déterminant.

Les résultats sont déterminés sur la base de 5 points pour les trois parties, c'est à dire 1 point par partie gagnée et 2 points pour le total des quilles abattues du match.

Un match est déclaré forfait si une équipe ne se présente pas avec au moins deux titulaires inscrits, l'équipe adverse sera créditée de 5 points et devra jouer le match afin de comptabiliser les quilles abattues. L'équipe qui fait forfait pour une raison ou une autre ne sera pas créditée de point. Par joueur absent et non remplacé, le score sera calculé de 120 points (**blind**). Chaque équipe devra avoir participé dans un tour au moins 70 % des matchs pour maintenir l'équité de la ligue. Dans le cas contraire, les points seront réajustés pour chaque match du tour concerné.

#### 4) FORMATION DES EQUIPES

La formation d'une équipe est composée de 4 titulaires.  
Un maximum de 4 remplaçants par équipe est autorisé (formulaire ad hoc).  
Une équipe peut être formée sans que les personnes soient d'une même entreprise.  
Titulaires ou remplaçants inscrits dans une équipe pour la saison en cours ne pourront pas jouer dans une autre équipe. *(Sauf avis contraire des Capitaines des équipes et du comité)*

**Sont considérés les personnes comme faisant partie d'une même entreprise :**

- a) Le personnel du siège et celui des succursales.
- b) Le personnel d'une même entité économique, telle que CFF, SWISSCOM, ETAT DE VAUD, ETC.
- c) Les équipes d'une même HOLDING seront traitées individuellement.

**Une équipe doit avoir au moins quatre représentants de l'entreprise pour participer au**

- 4a) **Championnats Européen** qui se déroule chaque année dans un pays différent en principe dans la semaine du Lundi de Pâques ou prétendre à une subvention de la Ligue Vaudoise Corporative de Bowling (Année 2010 pas de subvention AG du 25.01.2010)  
Chaque entreprise du Canton de Vaud peut inscrire une ou plusieurs équipes pour participer à la LVCB (ligue Vaudoise Corporative de Bowling).

#### 5) HANDICAPS

Les handicaps sont calculés pour les licenciés et non licenciées

Aux nouveaux joueurs sans handicaps, leurs handicaps seront calculés sur les 3 premières parties de chaque tour et provisoirement après le 1<sup>er</sup> match.

Handicaps connus selon la liste officielle de l'année précédente de la ligue corpo

- Calcul des handicaps (dame/homme identiques)

0 > 120 y compris	= 45 Quilles
121 > 130 y compris	= 35 Quilles
131 > 140 y compris	= 25 Quilles
141 > 160 y compris	= 15 Quilles
161 > 180 y compris	= 05 Quilles
181 > 300 y compris	= 00 Quilles

#### 6) DISCIPLINE VESTIMENTAIRE (uniquement pour les équipes d'entreprises)

Chaque équipe doit avoir une tenue vestimentaire propre à son entreprise mentionnant la raison sociale sur le maillot ou la chemise.

#### 7) INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Les inscriptions des équipes devront être enregistrées au comité au plus tard **le 25 février 2011**.

L'inscription annuelle d'une équipe est fixée à Frs 200. — *(à payer avant la fin du 1<sup>er</sup> tour, et n'est pas remboursable)*

Le prix par match (=3 parties) est de Frs 15. — par personne *(les joueurs d'une équipe pourront jouer aussi après la compétition jusqu'à la fermeture du bowling).*

Pour tout nouveau joueur dans une équipe, celle-ci devra avertir un membre du comité

./..

8) **DISTINCTION** (sera défini selon nombre d'équipe inscrite et argent dans la caisse)

Au terme de la ligue, l'équipe gagnante qui aura cumulé le plus de points recevra le titre de CHAMPIONNE VAUDOISE DE LA LIGUE CORPORATIVE pour l'année en cours.

Un classement général sera effectué dans un ordre chronologique (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3ème, etc.)

Une planche de prix récompensera les équipes.

Un Challenge « CLAUDE BETTENS » sera remis au premier du classement. Si une équipe est première au classement trois années consécutives, elle lui sera attribuée définitivement.

Un Challenge pour la meilleure série. (Le plus grand nombre de quilles abattues en 1 match).

8a) **Equipe d'entreprise uniquement.** La 1<sup>er</sup> du classement qui aura abattues le plus grand nombre de quilles recevra une subvention pour sa participation effective au Championnat d'Europe. Si plusieurs équipes veulent participer au Championnat Européen le Comité se donne le droit d'augmenter la subvention en fonction des inscriptions, pour que celle-ci puisse être partagée (pas de subvention AG 25.01.2011 pour cause du prix d'inscription)

9) **CHAMPIONNAT D'EUROPE** (*Conditions de participation*)

*Voir indexe 4a et 8a*

L'équipe gagnante peut prétendre à la subvention mis à disposition par la LVCB pour participer au Championnat d'Europe qui se déroule dans un pays différent chaque année. Une subvention de la LVCB est attribuée à l'équipe qui a abattue le plus grand nombre de quilles à la fin de l'année (pas de subvention AG 25.01.2010), et qui voudrait participer au Championnat d'Europe. (Selon le nombre d'équipes inscrites au début de l'année une subvention supplémentaire pourrait être attribuée à plusieurs équipes voulant participer au Championnat d'Europe? Pour autant qu'un minimum de 12 équipes soient inscrites et que les finances de la caisse le permette.

10) **DIVERS**

En cas de défaillance mécanique ou logistique dont la réparation dépasserait une heure, le match pourra être renvoyé en respectant les points suivants soit :

- a) La partie terminée sera comptabilisée.
- b) Dans le cas où le centre de bowling mettrait à disposition une autre piste dans les 5 minutes après une ½ heure d'attente, la ou les parties restantes pourront être jouées et cela avec l'accord des Capitaines des deux équipes.
- c) Pour reprendre un match interrompu, la date et l'heure seront fixées par les capitaines des deux équipes en accord avec le centre de bowling.
- d) Un joueur exclu d'une équipe pour des raisons personnel (et qui ne porterait pas atteinte à la ligue corporative ou a un membre de celle-ci) peut rejoindre une autre équipe seulement dans le tour suivant.
- e) Les règlements du Bowling Européen Corporatifs (BEC) sont applicables.  
(règlements à disposition sur demande)